



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 25 novembre 2020

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Organisation d'une web conférence sur la déclinaison des mesures Grenelle en Seine-Maritime

La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes est l'occasion de rappeler que les violences sexistes et sexuelles subies par les femmes s'exercent sous des formes multiples (physique, sexuelle, psychologique, économique, administrative...) et touchent tous les milieux sociaux, tous les âges et tous les domaines : au travail, à l'école, dans la rue, dans les transports, dans le sport, la culture et surtout à la maison. Elles sont, la plupart du temps, exercées par des proches, issus du cercle familial, conjugal, amical ou professionnel.

En 2019, en France, 146 femmes ont été tuées par leurs conjoints ou ex- conjoints, soit une femme tous les deux jours et demi. Les forces de l'ordre ont enregistré 142 310 victimes de violences commises au sein du couple, 88 % de ces dernières étaient des femmes.
En Seine-Maritime, deux femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex conjoint.

Un an après la clôture du Grenelle contre les violences conjugales, le Préfet de la Seine-Maritime a présenté, sous la forme d'une web conférence, la déclinaison dans le département des mesures annoncées à l'occasion du 25 novembre 2019.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Parmi ces dernières, destinées à améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, deux mesures en cours de déploiement ont été présentées plus spécifiquement :

- l'application Web « stop violences conjugales Normandie » à destination des professionnels qui recense les structures d'accompagnement des victimes ;
- le futur centre de prise en charge des auteurs de violences qui sera déployé à l'échelle de la Cour d'Appel de Rouen dans les prochaines semaines.

Dans le contexte actuel de la cadre de la crise sanitaire et du second confinement, cette journée est l'occasion, plus que jamais, de communiquer sur les dispositifs de premiers recours à disposition des victimes.

En cas d'urgence et de danger immédiat, le recours au 17 doit être privilégié pour une intervention rapide de la police ou de la gendarmerie.

Il est également possible de signaler des violences en envoyant **un SMS au 114 ou sur le portail dédié**, accessible 7j/7 et 24h/24 en allant sur le site du Gouvernement : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>.

Pour une aide et une écoute, le **3919** « Violences Femmes info » est le numéro national de référence à destination des femmes victimes de violences.

Le dispositif « Alerte-pharmacies » permet aux victimes de violences intrafamiliales de donner l'alerte dans les officines du département. Les forces de l'ordre seront saisies si besoin et les victimes orientées vers les associations locales spécialisées.

Enfin, les lieux spécialisés et les services publics restent ouverts durant le confinement et peuvent accueillir et accompagner les victimes.

Les modalités d'accueil sont précisées dans le document ci-joint et sur le site de la préfecture de Seine-Maritime :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Covid-19-Lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales>

Par ailleurs, le numéro national d'écoute pour les auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas » reste joignable au 08 019 019 11.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex